



Abandon du domicile et infidélité

Par **laura**, le **10/01/2009** à **20:22**

Bonjour,

Je suis marié sous le régime de la communauté. Mon mari m'a trompé avec sa collègue de travail et a quitté le domicile conjugal depuis 3 semaines.

Il veut donc divorcer, et j'avoue que vu la situation moi aussi.

Je voudrait savoir quels sont mes droits.

comment faire officiel cet abandon de domicile?

Est il obligé de payer le loyer de notre appartement même si il n'y est plus?

merci

laura

Par **Marion2**, le **10/01/2009** à **21:26**

Bonsoir,

Il faut d'abord signaler à la gendarmerie par une main-courante l'abandon du domicile conjugal de votre mari.

Puisque vous voulez divorcer, contactez rapidement un avocat et demandez un divorce pour faute (abandon du domicile conjugal + infidélité).

Vous êtes toujours mariés et il doit régler au moins la moitié du loyer de votre appartement.

Si vous ne travaillez pas ou avez de faibles revenus, vous avez droit à l'aide juridictionnelle.

Si c'est le cas, retirez un dossier auprès du greffe Tribunal de Grande Instance ainsi que la

liste des avocats acceptant l'AJ.

Bon courage.